

COMITÉ DE SUIVI Saint-Hyacinthe

Compte rendu de la rencontre
du Comité de suivi



18 décembre 2025

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Table des matières | 1 |
| Informations générales | 2 |
| 1. Mot de bienvenue | 3 |
| 2. Lecture de l'ordre du jour | 3 |
| 3. Rappel du rôle et fonctionnement du Comité de suivi..... | 3 |
| 4. Suivi de la licence | 3 |
| 5. Présentation des travaux effectués au courant de l'année 2025 | 4 |
| 6. Fermeture des puits Rappel | 4 |
| 7. Fermeture des puits Travaux..... | 5 |
| 8. Varia, questions et suggestions..... | 6 |
| 9. Fin de la rencontre | 7 |

Informations générales

Date : 16 décembre 2025

Endroit : Réunion virtuelle (Microsoft Teams)

Personnes présentes

Membres présents

- M. Claude Lemonde, citoyen (propriétaire terrien)
- M. Denis Laplante, conseiller en aménagement - MRC les Maskoutains (remplacement de M. Pascal Simard, représentant du milieu municipal)
- M. Martin Bazinet, citoyen (entrepreneur en construction)

Pacific Canbriam

- M. Steve Glavac, ingénieur consultant
- Mme Amanda MacKinnon
- Mme Magdalena Matracki

Pilote groupe-conseil

- M. Jean-Simon Rioux

Absents

- M. David Bernard, Directeur du Bureau du Ndakina - Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
- M. François Cloutier, agriculteur (propriétaire terrien)
- M. Hugo Bouvier, citoyen

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Rappel du rôle et fonctionnement du Comité de suivi
4. Suivi de la licence
5. Présentation des travaux effectués au courant de l'année 2025
6. Fermeture des puits | Rappel
7. Fermeture des puits | Travaux
8. Varia, questions et suggestions
9. Fin de la rencontre

Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions**1. Mot de bienvenue**

M. Jean-Simon Rioux souhaite la bienvenue aux membres du Comité et précise que qu'il travaille pour Pilote groupe-conseil, une firme externe neutre mandatée par Pacific Canbriam pour faciliter le fonctionnement et la logistique des comités de suivi.

Sont présents M. Steve Glavac, Mme Amanda MacKinnon, Mme Magdalena Matracci, de Pacific Canbriam, M. Denis Laplante, conseiller en aménagement de la MRC les Maskoutains, M. Martin Bazinet, entrepreneur en construction et M. Claude Lemonde, propriétaire terrien.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. Rioux présente l'ordre du jour de la rencontre.

1. Mot de bienvenue
2. Présentation des travaux effectués par Pacific Canbriam au courant de l'année 2024
3. Présentation des travaux prévus pour la fermeture définitive des puits en 2025
4. Varia, questions et suggestions
5. Fin de la rencontre

3. Rappel du rôle et fonctionnement du Comité de suivi

M. Rioux poursuit avec un bref rappel des éléments clés relatifs aux comités de suivi, et rappelle aux membres du comité qu'ils ont accès au guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et les obligations légales sur le site web du Gouvernement du Québec.

4. Suivi de la licence

M. Rioux rappelle aux membres du comité les informations sur la licence couverte par le comité de suivi.

Terrain couvert par le comité

Numéro de licence : 2005PG780

Nombre de puits : 5

Date d'attribution : 2005 10 05

Superficie : 180,69 km²

Municipalités couvertes :

- La Présentation (puits A281 et A274)
- Saint-Jude
- Saint-Barnabé-Sud (puit A282)
- Saint-Simon
- Saint-Hyacinthe (puits A284 et A273)
- Sainte-Marie-Madelaine
- Sainte-Madeleine

MRC : Les Maskoutains

5. Présentation des travaux effectués au courant de l'année 2025

M. Rioux indique que Pacific Canbriam doit partager avec le Comité les renseignements sur l'ensemble des travaux qui ont été effectués durant l'année qui vient de s'écouler (2025) ainsi que sur ceux prévus pour l'année à venir (2026).

Conformément aux informations fournies par M. Glavac et Pacific Canbriam, M. Rioux souligne que les travaux habituels liés à l'entretien et l'inspection régulière des sites afin d'en assurer la sécurité ont été effectués.

M. Rioux explique que Pacific Canbriam a débuté les travaux en vue de la fermeture définitive des puits. Il rappelle qu'en 2024, la rencontre annuelle avait été devancée en prévision d'un début des travaux de fermeture. Finalement, ceux-ci n'ont pas été amorcés en 2024, mais bien en 2025.

M. Rioux ajoute que Pacific Canbriam a tenu une rencontre technique réunissant les services techniques des municipalités et de la MRC, les services de sécurité publique ainsi que les élus, avant le début des travaux.

6. Fermeture des puits | Rappel

M. Glavac rappelle les principales opérations liées à la fermeture des puits, notamment la désaffection du puits (zonal abandonment), le traitement de l'émanation à l'évent du tubage et la migration par injection de ciment. M. Rioux précise que les détails techniques de ces opérations

se trouvent dans la présentation et le compte rendu de la rencontre annuelle de 2024, disponibles sur le site web public dédié au Comité.

Questions ou commentaires

- a. M. Bazinet demande si les travaux observés sur le puits situé sur le terrain de son voisin M. Cloutier, incluant l'installation puis le démantèlement d'une tour, sont terminés ou s'ils sont appelés à reprendre, considérant que certains équipements sont toujours présents sur le site et qu'aucune activité n'est actuellement en cours.

M. Glavac répond que Pacific Canbriam a effectivement pris une pause dans les travaux après avoir procédé aux premières interventions. Il explique que cette pause permet d'observer le comportement du puits et de s'assurer qu'il n'y a plus de fuite. Il précise qu'il reste du travail à effectuer sur ce puits et que les travaux reprendront au courant de l'année prochaine. Il ajoute que cette période permettra également d'analyser les interventions réalisées jusqu'à maintenant et d'évaluer d'autres interventions possibles.

7. Fermeture des puits | Travaux

M. Rioux explique que sur les cinq (5) puits visés par la licence, un (1) puits est maintenant fermé définitivement, tandis que des travaux ont été réalisés sur les quatre (4) autres. Il précise que, pour ces derniers, une période d'observation et d'analyse est nécessaire afin de s'assurer qu'il n'y a plus un risque de fuite, tel qu'expliqué précédemment par M. Glavac en réponse à la question.

M. Rioux rappelle que la réglementation prévoit un délai de trois (3) ans à compter de l'approbation ministérielle du 27 mars 2025 pour compléter l'ensemble des travaux. Le processus est donc toujours dans les délais normaux et il n'y a pas d'inquiétudes pour l'instant.

Questions ou commentaires

- a. M. Bazinet demande si le puits fermé définitivement est celui situé sur la propriété de M. Lemonde.

M. Lemonde confirme qu'il s'agit bien du puits situé sur sa terre.

M. Glavac précise qu'il s'agit effectivement du puits A273, tel qu'identifié sur la carte.

- b. M. Denis Laplante (MRC) demande de préciser la période de trois (3) ans mentionnée à partir de l'approbation ministérielle.

M. Rioux répond que cette période s'étend du 27 mars 2025 au 27 mars 2028.

- c. M. Laplante demande si, à ce stade, Pacific Canbriam se considère en avance ou dans les temps par rapport au processus.

M. Glavac répond que, par rapport aux objectifs internes de l'entreprise, Pacific Canbriam est en retard, puisqu'elle aurait souhaité finaliser l'ensemble des travaux dès cette année.

Il précise toutefois que les travaux nécessaires ont été réalisés et qu'il est maintenant important de prendre le temps d'observer et d'évaluer les résultats afin de s'assurer que tout est bien fait. Il souligne que, compte tenu du délai réglementaire encore disponible, il n'y a pas d'inquiétudes pour l'instant.

- d. M. Bazinet demande si, lorsque les puits sont considérés comme fermés, les terres sont remises dans leur état initial.

M. Glavac répond que oui. Il explique qu'une fois le puits complètement bouché, le tuyau est coupé à 1,6 mètre de profondeur, que la roche temporairement installée est retirée et que la terre de remplissage est remise en place. Il ajoute que le Québec a choisi des délais rapides pour finaliser la fermeture des puits, alors que dans l'Ouest canadien, ces processus prennent plus de temps.

- e. M. Bazinet demande, si pour les puits dont les travaux ne sont pas complétés, comme celui sur le terrain M. Cloutier, il ne faut pas s'attendre à pouvoir semer en 2026 et si 2027 serait plutôt envisageable.

M. Glavac confirme que cette interprétation est exacte.

- f. M. Rioux demande quelle est la date envisagée pour la reprise des travaux en 2026.

M. Glavac répond qu'il faudra attendre le dégel et que les chemins soient praticables pour la machinerie, ce qui amène une reprise probable des travaux vers le mois de juin.

- g. M. Bazinet demande s'il existe une raison qui empêche de poursuivre les travaux en hiver.

M. Glavac répond qu'il est techniquement possible de poursuivre les travaux en hiver, mais que cela est plus complexe et plus coûteux. Il précise aussi qu'une pause est de toute façon nécessaire à ce stade pour observer et évaluer les interventions déjà faites, et que les travaux reprendront à l'été.

M. Rioux rappelle que, par le passé, M. Glavac avait expliqué que ces travaux nécessitent davantage d'observation et d'ajustement puisque, contrairement à d'autres juridictions, les opérations au Québec sont réalisées sur des puits qui demeurent sous pression.

M. Glavac confirme que c'est effectivement le cas.

8. Varia, questions et suggestions

Questions ou commentaires

- h. M. Denis Laplante demande si la présentation sera partagée.

M. Rioux répond que la présentation sera mise en ligne sur le site Web du Comité de suivi, avec le compte rendu de la rencontre. Il ajoute que le lien sera envoyé aux membres

et que les documents de 2024 y sont aussi disponibles, avec les détails techniques des interventions. »

9. Fin de la rencontre

M. Rioux mentionne que dans l'éventualité où les membres du comité auraient d'autres questions à poser ou souhaiteraient communiquer avec Pacific Canbriam, ils peuvent s'adresser à M. Glavac ou Pilote groupe-conseil qui assure un lien avec la compagnie.

M. Glavac et M. Rioux remercient tous les participants pour leur implication ainsi que de leur engagement et de leur mobilisation.

La rencontre prend fin.